

Le mot du Maire

Nous voilà au terme de cette année 2014, avec l'élection d'une nouvelle équipe renouvelée qui a pris ses marques.

La Communauté de Commune du Pays de Gramat, depuis les élections, avait une nouvelle répartition des sièges. Couzou n'avait plus qu'un représentant au lieu de trois, le Maire, ce qui posait plus de problèmes en termes de présence et représentation.

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe, intervenait le processus de fusion avec la partie nord du département. Même si elle n'était effective en janvier 2015, des commissions se sont déroulées afin de « caler » au mieux le processus. Tout n'est pas passé comme une lettre à la poste. Il était nécessaire de participer et travailler (quelquefois batailler) afin que les compétences de la communauté de communes du Pays de Gramat, que nous avons jusqu'ici, soient reconduites. Je prendrais pour exemples : la voirie, les chemins et le petit patrimoine. Si ces points sont acquis il faudra déterminer à quel niveau mettre le curseur. Avec d'autres élus nous argumenterons pour une pratique large, comme ces derniers mois je m'y emploierais.

Le 1^{er} janvier 2015 une nouvelle entité communautaire démarre : Causses et Vallée de la Dordogne. Maintenant nous entrons dans ce grand territoire où Couzou ne représentera que 0.003 % de la population. Autour de la table il n'y aura qu'une personne de notre commune comme 55 autres : le Maire. Etant seul au Conseil, il faudra m'y investir pour faire valoir nos demandes en face des autres communes dont certaines auront entre 2 et 8 élus. J'y passerai du temps, pour nous représenter et défendre des points de vue. Certains pensent que de s'investir ne changera pas grand-chose dans ce tout. Par contre ne pas participer, encore moins, même si ce n'est pas le point de vue de certains. Les commissions seront ouvertes aux Conseillers, nous devons nous impliquer.

Je tiens à vous rassurer, malgré cette tâche importante qui nous attend, je serais toujours présent sur Couzou en-dehors des permanences en Mairie. Il n'est pas nécessaire de faire du bruit pour justifier l'investissement.

Au seuil de 2015, je présente mes meilleurs vœux pour vous et vos proches une bonne année, une bonne santé et que vos souhaits se réalisent.

Daniel Boudot

Dans ce numéro :

| | |
|--------------------------|---|
| Le mot du maire | 2 |
| Conseil municipal compte | 2 |
| Etat civil | 3 |
| Carte communale Symictom | 4 |
| Petit patrimoine | 5 |
| Comité des fêtes | 6 |



CONSEILS rappel : Les comptes rendus sont affichés en Mairie après chaque séance.

17/07/2014

- Contrôle électrique Eglise/Foyer : demande de réalisation à la SOCOTEC ;
- Demande devis enfouissement réseau et éclairage à la Pannonie ;
- Etude convention sur participation à la cantine entre Couzou et Gramat pour école primaire,
- Foyer rural : problème de disjoncteur, devis pour compteur EDF 1065€. Pas d'accord. Attendre passage SOCOTEC pour autre solution ;
- Défibrillateur : une aide de 600€ par le CA peut être accordée au comité des fêtes si celui-ci l'achète. Accord, si éligible. La mairie reversera la différence en subvention.

05/09/2014

- Convention avec Gramat pour cantine maternelle et primaire : prix repas 5€, payé par la famille 2.60€, participation de Couzou 2.40€ ;
- Devis électrique mairie : entre un peu moins de 3000€ pour la mise aux normes et un peu plus de 7000€ pour évolution avec internet et prises dans l'ensemble de la mairie. Un autre devis sera sollicité ;
- Compétences Ordures Ménagères. En vue de la fusion et harmoniser sur le territoire, il est demandé par la communauté de communes de délibérer. Etant satisfait du SYMICTOM, nous ne souhaitons pas que la décision sollicitée nous fasse changer de prestataire. Des garanties sont souhaitées pour se positionner. Pas de décision avant ;
- Problème ramassage scolaire à la Pannonie : contact a été pris avec le Conseil Général pour rétablir l'arrêt ;
- Schéma Départemental Numérique : dans les hypothèses arrêtées, Couzou ne serait pas distribué en haut débit par liaison

téléphonique. La solution serait par antenne WIMAX ou par satellite.

Nous ne pouvons pas être satisfaits de ces « solutions ».

25/09/2014

- Compétence « collecte et traitement des déchets ». Ayant une rencontre entre les maires du Bastit, Carluçet et Couzou et les responsables du SYMICTOM, nous avons eu l'assurance que ce service pourrait être poursuivi. Avis favorable ;
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : demande que la taxe soit instituée sur l'ensemble de CAUVALDOR. Ne change rien pour nous, déjà en pratique ;
- FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources), CAUVALDOR touchera la CFE, nouvelle taxe professionnelle, opération blanche par compensation ;
- Participation à la cantine de l'école maternelle et primaire Ste Hélène : par équité il sera versé aux parents par repas pris 1.80€ pour la maternelle et 2.20€ pour la primaire. Un relevé trimestriel nous sera adressé par l'établissement.

13/11/2014

- Horloge église : le programmeur est défaillant. Le tableau de gestion doit être changé : le devis est de 1240€ HT. La situation, au changement horaire, étant redevenue normale il est décidé d'attendre 2015 ;
- Enfouissement à la Pannonie : 19200 € TTC pour les lignes (EDF et ORANGE) + 3454 € TTC pour le point d'éclairage. Les travaux seront réalisés en 2015 ;
- ADS (Administration et Droit du Sol) au 1/07/2015 la DDT ne nous conseillera plus et n'instruira plus les permis de construire. A la place l'ADS prendra le relais. Adhérons-nous au 1^{er} janvier ou attendons-nous le terme en juillet ? Il a été décidé d'attendre le terme.

11/12/2014

- Révision de la carte communale : la fusion avec CAUVALDOR entraîne pour l'ensemble des 63 communes dans l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) si 1 seule commune souhaite réviser son urbanisme. Par contre jusque fin 2014, nous pouvons délibérer sans la contrainte précitée. Comme il y a un SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) en cours nous ne serons seulement qu'en 2017, comme tout le territoire en PLUI. Aujourd'hui nous ne paierons qu'une révision de carte communale et analyse environnementale (10000€ env.) A partir de 2015 celle d'un niveau PLU (jusque 30000€). Dans la carte actuelle des terrains classés en CU n'ont pas été affichés ni mis en vente. Pour accueillir des habitants il faut des cessions. Les terrains sis à Poudurac ont tous trouvé acquéreur.

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) impose : bouchage des « dents creuses » dans les villages, densification du bâti, liaison des espaces non continus dans les bourgs et seulement ensuite prolongement des constructions.

Actuellement nous ne possédons plus de terrains sur le « marché », de ce fait aucun apport nouveau d'habitants potentiels. La carte actuelle donne comme objectif d'arriver à 130 habitants dans les 5 ans (107 en 2011), aujourd'hui nous ne pouvons le tenir.

Un débat dense s'est déroulé. A l'issue, un vote a donné 6 pour la révision, 4 abstentions et 1 contre.

POUR 2015 :

- Enfouissement à la Pannonie,
- Eclairage : ajout 2 lampadaires et changer tous les anciens éclairages,
- Mise aux normes électrique Eglise et foyer rural,
- WC mairie,
- Système gestion horloge/sonnerie Eglise.

Nous verrons en fonction du budget et l'ordre des priorités à définir ensemble en Conseil.

Nos joies

Mariage

le 28 juin

Lucile DEMOUCH

et David KERLOCH

nos peines

le 19 avril

**Donatien BENOIST
de la GIRONNIERE**

Inhumé le 21 à la Pannonie

le 31 juillet

Serge MARTINHAC

Inhumé le 2 août à LOUBRESSAC

CARTE COMMUNALE

Comme indiqué plus haut, la carte communale sera révisée. Ce processus se déroulera sur près de 2 années. La phase active commencera probablement dans le second trimestre 2015.

Dans l'arrêté que le Maire a signé, des engagements ont été pris : il est indiqué qu'au moins une réunion publique sera réalisée au cours de l'élaboration en-dehors de l'enquête publique finale. De plus les documents constituant le dossier seront à disposition de tous en mairie.

Tout se déroulera dans la transparence et la mairie reste toujours ouverte pour qui veut bien pousser la porte. Nous comptons sur tout le monde pour apporter des éléments permettant une élaboration la plus harmonieuse possible qui corresponde à nos besoins.

Au final aucun couzonnais ne pourra dire qu'il n'a pas été informé ou eu la possibilité de s'exprimer.

SYMICTOM

Les chiffres envoyés récemment font état d'un moins bon pourcentage de recyclage. Cette situation ne pourrait qu'amener une augmentation de la redevance.

Le Président fait part à l'assemblée de sa crainte de ne pas pouvoir maintenir les taux actuels au vu des éléments suivants :

- Prévision d'augmentation du tarif des déchetteries par le SYDED du Lot. Le tarif passerait de 18 à 21€ par habitant DGF,
- Incertitude sur le résultat du tri : en 2013 au vu des résultats et de la quantité collectée, le prix était de 55€ HT/tonne ; en 2014 le prix sera de 60 ou 65 HT/tonne en fonction des résultats.

Il faut de nouveau répéter que :

- les éléments de tout autre nature (jouets, bidons vides, structures métalliques, tissus...) doivent être déposés à la déchetterie de Gramat (gratuite). Je pense que tout un chacun se rend régulièrement dans cette ville et peut y déposer ces éléments ;
- le vrac n'est pas permis dans les conteneurs. D'autre part ne doivent être déposés dans les bacs verts que les sacs contenant des « déchets recyclables ménagers ». A déposer aussi les cartons pliés. Un peu de bonne volonté et ça ne prend pas de temps ;
- Les sacs fournis ne sont pas pour les déchets...

Une dotation supplémentaire de conteneurs verts a été demandée. Lorsque ces derniers sont pleins éviter d'en rajouter, avec le risque de dispersion dans le village.

Un changement d'implantation des conteneurs est envisagé pour que l'impact visuel dans notre commune soit le moins fort possible. Des panneaux d'habillage, fixés sur une dalle « en dur » permettront de les masquer.

URBANISME

Documents nécessaires pour une demande

- Demande de certificat d'urbanisme

Cerfa n°13410*02

Permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération projetée est réalisable.

[Fiche complémentaire/autres demandeurs de demande de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme](#)

- Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Cerfa n°13703*03

Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou d'édifier une clôture

[Notice explicative pour les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir et déclaration préalable](#)

[Fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher et de la surface taxable](#)

- Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Cerfa n°13406*03

Permet notamment de réaliser ou agrandir une maison individuelle ou ses annexes

[Notice explicative pour les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir et déclaration préalable](#)

[Fiche complémentaire/autres demandeurs de demande de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme](#)

[Fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher et de la surface taxable](#)

Les documents CERFA nécessaires sont à votre disposition en mairie

Adresse internet et liens pour téléchargement

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1970.xhtml>

Les prestations de Lot Aide à Domicile sont réalisées par des intervenants formés et contribuent au maintien des personnes, dépendantes ou non, rencontrant des difficultés permanentes ou passagères. La continuité du service est assurée 7 jours sur 7 et de 7h00 à 20h00.

Aide à domicile

Aide au handicap

Services ménagers et repassage

Portage de repas

Une équipe près de chez vous :

LOT AIDE A DOMICILE

Pôle de Gramat

9 Grand'Rue Antoine Dubois

46500 GRAMAT



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact !

Appel gratuit
du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 805 69 69 46

Service gratuit pour les abonnés à Orange et Bouygues



PORTAGE DE REPAS

Lot Aide à Domicile propose des repas de qualité, équilibrés, élaborés par des diététiciens et spécialement adaptés aux besoins des séniors. Les repas sont livrés dans des barquettes individuelles, étiquetées et à faire réchauffer. Les repas peuvent être assurés du lundi au dimanche (jours fériés compris) et sont livrés trois jours par semaine :

Le Lundi : les repas de mardi et mercredi

Le mercredi : les repas de jeudi et vendredi

Le vendredi : les repas de samedi, dimanche et lundi

Composition du menu

Soupe

Entrée

Viande/Légumes

Fromage

Dessert

Pain



Tarifs

★ Repas simple : 8,80 €

★ Repas double : 7,50 €

(Tarif applicable pour deux repas minimum commandés pour une journée)

Communes desservies par la tournée Gramat / Rocamadour :
Alvignac, Bio, Carluçet, Couzou, Gramat, Lavergne, Le Bastit, Mayrinhac
Lentour, Miers, Padirac, Rignac, Rocamadour, Saignes et Thégra.

LE COMITE DES FETES DE COUZOU VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2015

Un petit rappel des festivités de l'année 2014.

Six événements sur la commune ont été organisés :

- 11/01 : Galette des Rois
- 16/04 : Recherche des Œufs de Pâques, suivi d'un apéritif dinatoire.
- 21/06 : Fête de la musique, repas-Karaoké sur la place de l'église.
- 28/09 : VIDE GRENIER
- 18/10 : Soirée Moules-Frites.
- 22/11 : Soirée châtaigne.

Suite à notre message de l'an dernier, nous avons le plaisir de vous annoncer la venue de nouveaux bénévoles au sein du comité.

Benjamin, Georges, Eliane, Michel, Sébastien.

Voici la nouvelle composition du bureau :

Président LESELLIER Thierry,
Vice-Président LAGARDE Claude,
Trésorière RIVIERE Sandrine,
Trésorier Adjoint VINOLES Georges,
Secrétaire MATHON Kathleen,
Secrétaire Adjoint LANDOIS Benjamin,
Autres membres :
RIVIERE Eliane,
RODIER Michel,
TOCABEN Sébastien,

Nous vous informons que notre fête estivale aura lieu cet été, le 22 Août sur la place de l'église, grâce à l'arrivée de ces nouvelles personnes.

Les jeunes sont également invités à nous rejoindre, nous avons déjà eu quelques demandes, ils sont notre avenir, notre continuité, nous avons besoin d'eux.

Enfin un grand merci aux autres Couzonnais et Couzonnaises, qui sont également actifs au moment des événements.

N'hésitez pas à nous téléphoner : Thierry : 06.11.70.29.15 / 05.65.33.43.76

Sandrine : 06.87.06.63.72 / 05.65.33.20.95 - Kathleen : 07.78.88.43.44

PETIT PATRIMOINE

Cette année, la communauté de communes et le Parc avaient entrepris de « restaurer » les puits de Castagne et celui de Pounissou. Ce dernier a dû être refait compte tenu du résultat. Là encore ce n'est pas ce que nous escomptions. Il reste une grille à installer (elles sont fabriquées par des agents de la communauté de communes) dans l'ouverture. Des trappes sont aménagées pour accéder à l'intérieur. Un système de fermeture complète l'ensemble.

Autour de Castagne le talus a été dégagé, le fond et le pourtour nivelés et adoucis.

Par contre le « lavoir » n'a pas été touché. Le muret de délimitation pourrait être dégagé et renforcé.



Meilleurs vœux à toutes et tous pour 2015